

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 27 octobre 2025

Séance ordinaire du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix octobre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Abdelmalik SINI, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Georges LEMAITRE à Bernard CZECH, Mathilde DESMONS à Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHOS à Bernard MOREL, Chantal WAGON à Christophe LOURDAUX, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOS

Absent : Laurent JOVENET

Monsieur Philippe VERON a été désigné secrétaire de séance

41 - 50^{ème} ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE AVEC LA VILLE DE CZELADZ - TARIF REPAS DANSANT

Madame VALLIN fait part à l'assemblée que dans le cadre des échanges, il est prévu de célébrer les 50 ans de jumelage entre les villes d'Auby et de Czeladz.

Pour cela, il est proposé d'organiser un repas dansant payant le dimanche 1^{er} février 2026.

La commission propose de faire payer 30 € le repas dansant pour les Aubyeois et 40 € pour les personnes extérieures.

Sur ces bases et après avis de la commission Echanges du mercredi 1^{er} octobre 2025, et du Bureau municipal du 06 octobre 2025, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :

- Le tarif du repas dansant fixé à 30 € pour les Aubyeois et 40 € pour les personnes extérieures.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A 23 voix pour et 5 abstentions,

Décide de fixer le tarif du repas dansant fixé à 30 € pour les Aubyeois et 40 € pour les personnes extérieures.

Le Secrétaire de Séance



Philippe VERON

Pour copie conforme,
Le Maire
Bernard CZECH